

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

## L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Hainaut, Rue des Bureaux 1a, 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT T: 064 33 64 55, E: btv.halnaut@btvcontrol.be

Rapport N°:

0471-160203-09

Date du contrôle:

03/02/2016

Visualisation de l'installation

**DONNEES GENERALES:** 

ADRESSE DE L'INSTALLATION: T. PALM

**RUE DES NARDONS 10** 6181 GOUY-LEZ-PIETON

PROPRIETAIRE:

Adresse:

**DEMANDEUR** 

T. PALM

Adresse:

**RUE ARMAND ENKART 40** 

4910 POLLEUR-THEUX

INSTALLATEUR:

T. PALM

Adresse:

**RUE ARMAND ENKART 40** 

4910 POLLEUR-THEUX

TVA ou CI:

0416451583

EAN:

Compteur n°

2669135-2015

Index:

J:000003,8 N:000001,3

**DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:** 

Type d'installation:

Nouvelle Installation /

Début travaux fondations:

Après 01/10/81

Raccordement tension:

3x400V + N

Câble aliment, tableau princ.:

Facteurs d'influences externes :

4 x 10 mm<sup>2</sup>

Type électrode de terre :

Boucle

Nombre de tableaux :

1

Type des locaux :

Unité d'habitation Après 01/10/81

Installation électrique: RGIE art.:

86

Protection raccordement :

20 A

Inter. gén. : type :

4p 63A/300mA

Nombre de circuits term.

27

Schéma:

π

**CONTROLE:** 

Visite de contrôle suivant :

RGIE art. 270,

Type de contrôle :

Examen de conformité

MESURES:

RA:

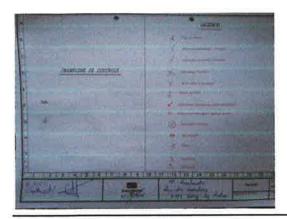
0,5 Ohm

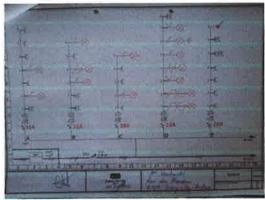
RI tot

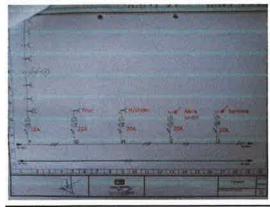
2,5 Mohm

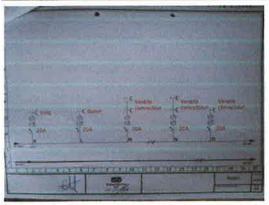
## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

## <u>Schémas</u>



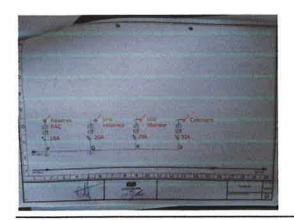


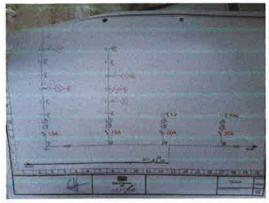


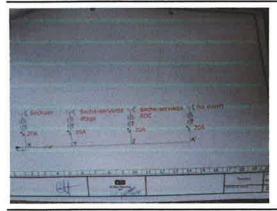




## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION



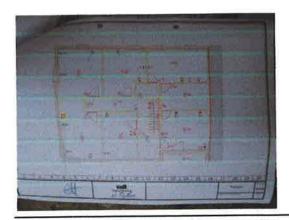








# PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION







#### DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation.

## INFRACTIONS CONSTATEES

#### Néant

#### **NOTES**

- 1 Habitation de Mr. Verstraete Rue des Nardons Guy lez Pléton.
- 2 Ecl. et meubles (balgnoire, douches) SDB pas encore installés.

#### Conclusion

L'installation est conforme.

Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.

Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le 03.02.2041 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur

0471 MAURICE DUFOUR

pour le directeur,

#### CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particullèrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socies de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test

to think

- Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
- Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socies de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe. Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée

### DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique

- If y a obligation de conserver le proces verba de controle dans le dossier d'installation électrique ;

  Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions,
  de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
  Il y obligation, torsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

### QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions Importantes de l'installation, faites recontrôler de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 03.02.2041.

**ETAPE 4** 

BTV Hainaut reste à votre service pour les contrôles nécessalres.